

La France à la loupe

■ La politique en faveur de la petite enfance en France

En 2006, avec 830 900 naissances et un **taux de fécondité de près de 2 enfants par femme**, la France figure parmi les pays européens où naissent le plus d'enfants. La France recense aujourd'hui 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans, dont 2,4 millions de moins de 3 ans. Le **taux d'activité des femmes en âge d'avoir des enfants atteint 80 %** et 60 % des enfants de moins de 6 ans grandissent au sein de couples dont les deux parents travaillent.

La petite enfance est au cœur de la politique familiale française. Ce secteur représente 1 % du PIB, les aides à la petite enfance s'élevant à 10,2 milliards d'euros en 2006. Le financement de la petite enfance relève de la loi annuelle de financement de la Sécurité sociale, branche Famille. Le soutien de l'Etat à la petite enfance a pour objectif de permettre la **conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale**, et repose sur le **principe du libre choix des familles**. Ce libre choix consiste, d'une part, à permettre aux familles de **maintenir, suspendre ou réduire l'activité professionnelle** des parents et, d'autre part, à offrir des **modes de garde diversifiés** pour que la famille puisse choisir celui qui répond le mieux à ses besoins.

La politique de la petite enfance en France comprend **plusieurs volets** : la protection infantile, l'accueil du jeune enfant, le versement d'allocations familiales. Elle est complétée par les congés de maternité et de paternité relevant de la branche de l'assurance maladie de la sécurité sociale et par la scolarisation des enfants à l'âge de 3 ans qui est du ressort de l'éducation nationale. **L'accueil et l'éducation de la petite enfance sont assurés par plusieurs types de structures où le secteur public domine largement.**

Ce modèle français axé sur la liberté de choix se différencie du système de la Suède, du modèle du Royaume-Uni, et du système de l'Allemagne. Le **modèle pro-égalitaire suédois** promeut l'égalité des hommes et des femmes au travail et le partage des responsabilités familiales avec un important investissement public dans les infrastructures de services de garde d'enfants. Les congés de maternité et parentaux sont plus limités dans le

temps mais indemnisés en totalité. Tous les enfants dont les parents travaillent ou étudient ont droit à une place en crèche. Le **système non-interventionniste britannique** se caractérise par une très faible offre d'équipements d'accueil collectifs et par une intervention publique en direction de l'enfance justifiée uniquement en cas de défaillance parentale ou de précarité. Le **modèle allemand** repose sur une conception traditionnelle de la famille, en n'aidant fiscalement que les familles qui ont un seul revenu. Le système de garde d'enfants n'est institutionnalisé qu'à partir de 3 ans et les structures de garde comme les écoles ne sont ouvertes qu'à demi-journée, ce qui contraint le plus souvent les femmes à travailler à temps partiel.

Les familles françaises bénéficient d'une offre de modes de garde plus importante et plus diversifiée que dans la plupart des autres grands pays européens (Allemagne, Italie, Espagne, Grande-Bretagne, notamment).

LE CONGÉ DE MATERNITÉ – LE CONGÉ DE PATERNITÉ

Les congés de maternité et de paternité ont une durée définie par la loi et les **indemnités versées à hauteur du salaire** sont financées par l'assurance maladie (Code de la sécurité sociale, livre III, L.330-1 et suivants).

Les femmes bénéficient d'un congé de maternité de 16 semaines pour le premier ou deuxième enfant, de 26 semaines pour le troisième, et de 34 en cas de naissance de jumeaux.

Depuis janvier 2002, **les pères peuvent prendre un congé de 11 jours consécutifs**, étendu à 18 jours en cas de naissances multiples.

Dans les autres pays :

- En Suède, le congé de maternité est d'un an, rémunéré à hauteur de 90 % du salaire.
- En Allemagne, le congé de maternité est de 14 semaines, rémunéré à 100%.
- Au Royaume-Uni, le congé de maternité est de 18 semaines, rémunéré à 46 %.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La protection maternelle et infantile (PMI) s'adresse aux familles, aux femmes enceintes et aux enfants de moins de six ans. Elle consiste en des mesures de **prévention médicale, psychologique, sociale et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants**. Elle prend en charge le **calendrier vaccinal** et développe des actions de dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans. Le **département** est responsable de l'organisation et du financement des services et consultations de santé maternelle et infantile.

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

L'accueil du jeune enfant est au centre de la politique de la petite enfance. Il concerne les enfants de moins de 6 ans mais, dans la pratique, c'est la tranche des enfants de moins de 3 ans qui est ciblée. Les **structures d'accueil collectif** représentent un tiers des modes d'accueil avec 317 000 places. Elles comprennent les **crèches** (collectives, familiales, parentales), les **haltes-garderies**, les **jardins d'enfants** et les **structures multi-accueils** qui proposent différents modes d'accueil au sein d'une même structure. Des **modes d'accueil individuels** sont également mis à disposition : garde par une assistante maternelle au domicile de celle-ci ou de l'enfant. La garde à domicile par les parents est également rendue possible par l'existence de plusieurs congés parentaux partiellement indemnisés.

Un **plan Petit enfance** a été **engagé sur cinq ans depuis novembre 2006** pour améliorer l'offre d'accueil encore insuffisante au regard des besoins des familles. Il vise notamment à atteindre 350 000 places d'accueil en 2008, à encourager la création de micro-crèches et de crèches d'entreprise, à offrir la même qualité de services sur tout le territoire et à faciliter le recrutement des professionnels.

LA SPÉCIFICITÉ DES CRÈCHES COLLECTIVES

Les **crèches collectives** accueillent des enfants au sein d'une **équipe pluridisciplinaire** : des auxiliaires de puériculture, des éducatrices, un psychologue, sous la direction de puéricultrices et d'un pédiatre. L'accueil collectif en crèche repose sur le **respect des rythmes de chaque enfant** et le souci de **créer un environnement sécurisant** pour l'enfant par un **accompagnement individualisé** dispensé par une auxiliaire référente. Lieu de socialisation et d'éveil, la crèche participe à la promotion de l'égalité des chances.

LES AIDES ET LEUR FINANCEMENT

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) regroupe les principales **aides directes** versées par les Caisses d'allocation familiales (CAF): la prime à la naissance, l'allocation de base, le complément de libre choix du mode de garde, le complément de libre choix d'activité.

A côté de ce soutien financier aux familles, les pouvoirs publics financent des **aides en nature** en organisant l'accès aux services de garde et en équipant les structures d'accueil.

Les aides à la petite enfance sont principalement **financées par les cotisations des employeurs et l'impôt de contribution sociale généralisée (CSG) et, dans une moindre proportion, par l'Etat et les collectivités territoriales.**

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE 3 À 6 ANS

Bien qu'elle soit **facultative**, les **2,6 millions d'enfants de 3 à 6 ans sont tous scolarisés à l'école maternelle**. Certaines académies scolarisent les enfants dès l'âge de 2 ans, notamment dans les zones défavorisées ou offrant peu de structures pour accueillir le jeune enfant. L'école maternelle a toujours été **l'un des aspects les plus innovants du système éducatif français**. L'école maternelle a pour objectifs de socialiser les enfants et de les préparer à devenir des écoliers du primaire. Ce cycle pré-élémentaire comprend trois classes : les petite, moyenne et grande sections qui accueillent les enfants en fonction de leur âge. Elle s'efforce de respecter les besoins et les rythmes biologiques des enfants sans réglementer l'organisation du temps et axe sa pédagogie sur le jeu. Ses enseignements sont structurés en cinq activités : maîtriser le langage, vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, découvrir le monde, pratiquer des activités artistiques.

A titre comparatif, dans d'autres pays, la scolarisation des enfants commence :

- à 6 ans en Suède,
- vers 3 ou 4 ans au Royaume-Uni,
- à 6 ans en Allemagne,
- à 3 ans en Espagne.

POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE

- **L'augmentation du nombre de naissances en France en 2006 et le succès du modèle français de politique familiale**, Philippe Bas. - Communication au Conseil des ministres, 24 janvier 2007
http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/villepin/acteurs/gouvernement/conseils_ministres_35/conseil_ministres_24_janvier_882/augmentation_nombre_naissances_france_57591.html
- **Mieux articuler vie familiale et vie professionnelle** : rapport au Premier ministre, Valérie Pécresse. - Premier ministre, février 2007, 80 p.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000138/index.shtml>
- **Présentation du Plan petite enfance** : dossier de presse, Philippe Bas. - Ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, 7 novembre 2006, 20 p.
http://www.famille.gouv.fr/doss_pr/plan_petite_enfance/dossier_de_presse.pdf
- **Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 (n° 3362), Tome III : Famille**, Marie-Françoise Clergeau. - Rapport de l'Assemblée nationale, n° 3384, 17 octobre 2006, 77 p.
<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r3384-tIII.asp>
- **Les modes de garde ou d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans** ., Observatoire de l'enfance en France. - Le point sur..., mars 2005, n° 82, 4 p.
http://www.observatoirede-lenfance.org/pdf/Numero_82.pdf
- **L'accueil des jeunes enfants en France : état des lieux et pistes d'amélioration**, Frédérique Leprince, Haut conseil de la population et de la famille, 200, 192 p.
Comprend en dernière partie : L'accueil des jeunes enfants en Europe, quelles leçons pour le cas français ? : rapport de Claude Martin 2002, 192 p.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000070/index.shtml?xtor=EPR-526>

Etudes et Statistiques

- **Starting Strong II: Early Childhood Education and Care**, OCDE. - 2006, 7 p.
Principaux indicateurs sur la petite enfance en France en anglais
<http://www.oecd.org/dataoecd/16/1/37423446.pdf>

- ↻ **L'accueil collectif et en crèche familiale des enfants de moins de 6 ans en 2005**, Guillaume Bailleau, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – Etudes et résultats de la DREES, n° 548, janvier 2007, 8 p.
<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er548/er548.pdf>
- ↻ **Les prestations familiales et de logement en 2005**, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – Etudes et résultats de la DREES, n° 544, décembre 2006, 8 p.
<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er544/er544.pdf>
- ↻ **La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles**, Sophie Bressé, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. – Etudes et résultats de la DREES, n° 465, février 2006, 12 p.
<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er465/er465.pdf>
- ↻ **L'accueil du jeune enfant en 2005 : données statistiques**, Observatoire de la petite enfance, novembre 2006
<http://www.cnaf.fr/gestionhome/servlet/ServletDisplayFrameSet?codeOrga=001&URL=%2Fweb%2FWebCnaf.nsf%2FVueLien%2FDOSSIERSETUDESNUMEROS%3Fopendocument>
- ↻ **Early childhood day-care in Europe**, URBACT - programme d'initiative communautaire destiné à partager des expériences dans le domaines des politiques urbaines. mars 2005 : synthèse de l'offre d'accueil de la petite enfance (cadres légaux, intervention publique)
<http://urbact.avalonnet.com/document/childhood>

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

- ↻ **Etude sur la protection maternelle et infantile en France** : rapport de synthèse, Inspection générale des affaires sociales. – 2006, 489 pages
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000139/index.shtml?xtor=EPR-526>

L'ECOLE MATERNELLE

- ↻ **L'école maternelle**. – site du Ministère de l'Education nationale, mars 2007
<http://www.education.gouv.fr/cid166/l-ecole-maternelle.html>
- ↻ **Les écoles maternelles et élémentaires**. – site du Ministère de l'Education nationale, octobre 2006
<http://www.education.gouv.fr/cid222/les-ecoles-maternelles-et-elementaires.html>
- ↻ **Présentation de systèmes éducatifs étrangers** (voir la rubrique pré-scolaire)
http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice/DB_Eurybase_Home